

Département Santé, Actions sociales et partenariales

**APPEL À PROJETS 2024**

 FNPEIS-FLCA

**Finalité d’intérêt général**

**CONTEXTE**

L'Assurance Maladie se positionne au cœur des efforts de prévention en santé publique, avec un engagement renforcé suite à son expérience durant la pandémie de Covid-19. Elle cible l'amélioration des indicateurs de santé clés, tels que le dépistage des cancers, le respect du calendrier vaccinal, le suivi de la santé maternelle et infantile, la lutte contre les addictions, la promotion de l'activité physique et l'accompagnement des malades chroniques….. Reconnaissant la nécessité d'un virage préventif dans le système de santé français, l'Assurance Maladie s'engage à :

* Augmenter le taux de participation aux dépistages des cancers par une gestion plus efficace des invitations et des relances, en collaboration étroite avec les professionnels de santé sur le terrain.
* Renforcer le soutien aux campagnes de vaccination, notamment contre le HPV, la grippe et le Covid, soulignant son rôle vital dans la prévention des maladies.
* Intégrer une dimension de prévention à tous les âges de la vie, en invitant activement la population aux rendez-vous préventifs clés et en ciblant les populations vulnérables ou éloignées du système de santé.
* Densifier l'offre de prévention et d'éducation pour la santé pour les femmes enceintes et les enfants, en améliorant le taux de participation aux examens prénatals et postnatals, ainsi qu'aux programmes existants comme M’T dents et la consultation « santé sexuelle ».
* Faire du milieu du travail un lieu de promotion de la santé, en collaboration avec les partenaires de prévention et de santé au travail, et en ciblant particulièrement les populations vulnérables et socialement défavorisées.
* Exploiter le numérique pour la prévention, en utilisant des plateformes comme Mon espace santé pour diffuser des messages préventifs personnalisés et faciliter l'accès aux programmes de santé.

Ces engagements reflètent une stratégie holistique et inclusive, visant à réduire les inégalités en santé et à promouvoir une société plus saine par la prévention active et l'éducation pour la santé.

Chaque année, la Caisse Nationale d’Assurance Maladie finance des programmes de prévention sur le Fonds National de Prévention, d’Éducation et d’Information Sanitaire (FNPEIS) et sur le Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA) sur différents thématiques de santé publiqu :

* Dépistage des cancers (FNPEIS) ;
* Vaccination contre la grippe et le covid-19 (FNPEIS) ;
* Santé sexuelle : contraception et prévention du VIH et des IST (FNPEIS) ;
* Moi(s) sans tabac (FLCA).

**Appel à projets "Mois sans tabac"**

Mois sans tabac est inscrit dans l’axe 2 du Programme National de lutte contre le Tabagisme "Encourager et accompagner les fumeurs pour aller vers le sevrage ", dont l’action 11 prévoit la poursuite et l’amplification de cette opération. Le dispositif «Moi(s) sans Tabac» s’adresse à tous les fumeurs mais les actions éligibles à un financement devront plus particulièrement permettre de contribuer à la réduction des Inégalités Sociales de Santé et cibler des publics prioritaires dans le cadre de la lutte contre le tabagisme.

**Appel à projets sur le thème des dépistages des cancers**

L’Assurance Maladie souhaite promouvoir des actions locales au plus près des populations socialement défavorisées et/ou éloignées du système de santé et réaffirmer son engagement dans la promotion d’actions ciblées en appui des programmes nationaux de dépistage organisé des cancers.

Les actions présentées devront s’adresser aux personnes qui n’ont pas eu recours au dépistage organisé et qui sont socialement défavorisées.

Seules les actions accompagnées de la réalisation d’un dépistage ou d’aide à la réalisation du dépistage (prise de rendez-vous, remise de kits DOCCR ou autoprélèvement vaginal…) seront retenues.

**Appel à projets sur le thème des maladies infectieuses : grippe et Covid19**

L’appel à projets a pour objectif d’accompagner la stratégie nationale de prévention de la grippe et de la Covid19 par la mise en œuvre au niveau local d’actions de proximité de soutien à la vaccination pour les personnes fragiles et de soutien à l’observance des gestes barrières.

Ces actions devront, dans le cadre d’une approche d’universalisme proportionné, rejoindre les personnes socialement défavorisées, dont l’épidémiologie montre qu’elles sont plus fortement touchées par la crise sanitaire et qui peuvent avoir moins facilement accès aux dispositifs de prévention proposés.

**Appel à projets sur le thème de la santé sexuelle**

L’appel à projets a pour objectif d’accompagner la stratégie nationale de prévention sur la santé sexuelle et de renforcer les dispositifs nationaux et leurs messages. Dans ce contexte, les promoteurs pourront proposer des actions pour les publics cibles prioritaires socialement défavorisés, à développer au niveau local.

**COMMENT CANDIDATER ?**

Vous pouvez proposer un ou plusieurs projet(s) sur les différentes thématiques mentionnées plus haut via le dossier de candidature annexé.

**Candidatures éligibles**

Le présent appel à projets s’adresse uniquement aux association et structures départementales œuvrant dans les domaines sanitaire et social.

Une lecture attentive des cahiers de charges est indispensable avant de compléter les fiches actions.

Le dépôt des dossiers est à effectuer par mail à l’adresse suivante :

**prévention.cpam-doubs@assurance-maladie.fr**

**pour le 7 avril au plus tard.**

Les projets proposés au titre des actions locales sur le FNPEIS1 peuvent s’inscrire sur l’année civile 2024 ou sur les exercices 2024 et 2025. Dans ce cas, le promoteur devra présenter explicitement la répartition des crédits demandés entre 2024 et 2025. Le budget 2025 est limité à 50 % du budget total demandé.

Pour les centres de santé (CDS) et les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) :

Dans le cadre de votre accord conventionnel, le double financement ne sera pas possible sur une mission de santé publique déclarée avec une thématique similaire à votre projet.

Le public visé par le projet doit aller au-delà de la patientèle de la MSP ou du CDS.